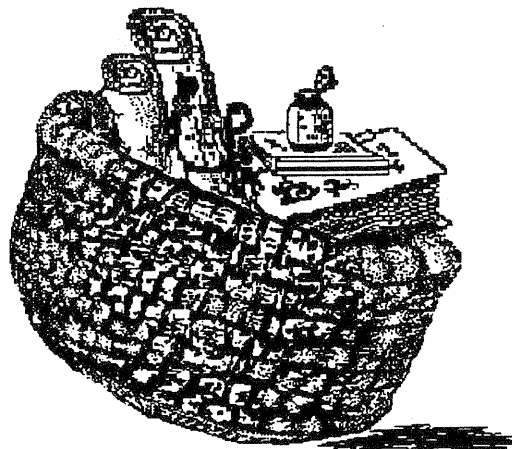


Le Benon



N° 34

SOMMAIRE Septembre 2001

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Conférences de La Salévienne

Le Genevois aux XVI^e-XVIII^e siècles

Promenade estivale de La Salévienne

Excursion au Pays de Gex

Le patriarche de Ferney

Maison du Salève

Louis Armand : le Savoyard du siècle

Expositions Louis Armand

Bibliothèque Salévienne

CARNET

Nouveaux membres

Nos peines

A LIRE, VOIR, ENTENDRE

Publications savoyardes

Notes de lecture

Souscription

Avis de recherche

Agenda

Expositions

On nous communique

IL ÉTAIT UNE FOIS ...

En 1822... aux alentours de Saint-Julien

Le matériel de l'apothicairerie des ducs de Savoie en 1458

Les oiseaux de passage au Fort L'Ecluse

Acte de naissance sous la Révolution

Un mariage troublé - 1617

LA VIE DE L'ASSOCIATION

CONFÉRENCES DE LA SALÉVIENNE

Le Genevois aux XVI^e-XVIII^e siècles : comté, duché, province ?

Le 8 septembre, à Archamps, le public a été très captivé par Laurent Pérrillat, archiviste paléographe, conservateur des bibliothèques qui nous a parlé du comté, duché et province du Genevois. Il a accepté de faire une synthèse qui constitue un document essentiel pour la compréhension du rôle du « Genevois » du XVI^e au XVIII^e siècle.

Se confondant à peu près, au Haut Moyen-Age, avec le diocèse de Genève, le comté de Genève constitue du IX^e au XV^e siècle une principauté territoriale indépendante dont le chef est vassal de l'Empereur. La dynastie des comtes de Genève arrive à maintenir cette indépendance jusqu'en 1401, date à laquelle le comte de Savoie, Amédée VIII, acquiert le Genevois et l'annexe à son domaine. L'apanage créé en 1514 sur la base de cet ancien fief va permettre de mieux comprendre comment on est passé de la notion de comté à celle de province. L'idée de comté évoque la féodalité et, en

ce qui concerne le Genevois, son indépendance politique, ainsi que les premières années d'existence de l'apanage (1514-1564). Le mot « duché » contient également cette notion de féodalité et, pour le Genevois, un statut particulier au sein des Etats de Savoie, tout en maintenant l'institution de l'apanage (1564-1659). Enfin, le Genevois est aussi une province, dans la mesure où, de 1659 jusqu'à 1792, il constitue une unité administrative à part entière.

Puisque le mot a été évoqué, il convient à présent de définir plus précisément ce qu'est un apanage, en reprenant les faits qui se sont produits en 1514. Le 14 août de cette année, au château de Chambéry, a lieu une cérémonie solennelle au cours de laquelle le duc de Savoie, Charles III, fait donation à son frère cadet, Philippe, du comté de Genevois et des baronnies de Faucigny et Beaufort, sous forme d'un apanage. Cette donation concédée par un souverain à son cadet a plusieurs finalités : outre un dédommagement pour la non-accession de Philippe à la couronne ducale, c'est un moyen de régler juridiquement la succession entre les deux frères et d'assurer à Philippe des revenus convenant à son rang. Le duc de Savoie conserve néanmoins des prérogatives considérables car il demeure toujours le supérieur féodal et politique du prince apanagé, prévoyant, entre autres clauses, que les terres ainsi concédées feront retour à la couronne ducale en cas d'absence d'héritier mâle. Il fait aussi un immense honneur à son frère car c'est bien une mission de confiance que Charles III lui confie : maîtriser l'apanage c'était en quelque sorte le faire gardien des portes de la turbulente Genève et du nord du duché et lui faire tenir un fief au rôle éminemment stratégique. J'écris bien des portes de Genève car au XVI^e siècle, comme depuis le XIII^e siècle, cette cité est exclue du comté de Genève et de Genevois. Il en sera ainsi jusqu'à nos jours.

Le Genevois, comté (1514-1564) :

La création de l'apanage en 1514 n'est pas une création *ex nihilo* : au XV^e siècle, déjà, après son rattachement au duché de Savoie, le Genevois a connu des apanages, dans la mesure où la maison de Savoie concède à deux de ses cadets, Philippe (mort en 1444) et Janus (mort en 1492) un apanage basé sur l'ancien comté de Genève. Il s'agissait là de satisfaire le particularisme propre à un territoire récemment annexé au domaine ducal et les exigences dynastiques.

Ce qui caractérise l'acte de 1514 c'est sa portée sur la géographie administrative de la Savoie du nord. Le comté de Genevois peut être défini comme suit. Tel qu'il est concédé à Philippe de Savoie en 1514, il est composé de l'ancien comté de Genève, dans ses limites d'avant 1401, avec, cependant quelques modifications notables : Seyssel, Faverges, Rumilly et leur mandement n'en font pas partie, alors que la chàtellenie de Grésy et Cessens, ainsi que quelques terres en Bresse et Bugey, lui est rattachée. Surtout, les modifications sur la frontière septentrionale sont importantes : alors qu'autrefois les mandements de Ternier et Gaillard dépendaient du comté de Genève, ils en sont détachés à partir de 1514, pour dépendre du duc de Savoie. Ce dernier se doit de contrôler directement Genève et ses proches environs, avec, notamment, les péages sur l'Arve. L'apanage présente cependant des atouts non négligeables : il contrôle plusieurs passages sur le Rhône, il se trouve sur la route qui, de l'Italie mène vers l'Allemagne et le nord de l'Europe et occupe une position centrale dans les Etats de Savoie, ayant pour capitale la deuxième ville du duché, Annecy.

Deux événements capitaux du XVI^e siècle viendront renforcer l'assise territoriale de l'apanage, d'une part, et l'existence territoriale des mandements de Ternier et Gaillard, d'autre part. Il s'agit d'abord de l'avènement de la Réforme à Genève qui, au milieu des années 1530, aboutit à

l'expulsion de l'évêque de cette cité, au rejet de l'autorité de la Maison de Savoie et au triomphe du protestantisme : Genève est désormais indépendante et constitue un micro-Etat, cerné de toute part par la Savoie certes, mais allié aux puissants cantons suisses. De plus, en 1536, la Savoie, prise entre les deux grandes puissances européennes que sont la France et l'Espagne, est envahie : les Bernois se rendent maîtres des pays de Vaud et de Gex, du Chablais occidental et des mandements de Ternier et Gaillard. Ils établissent un juge, le bailli, sur ces territoires qui dès lors seront fréquemment désignés sous le terme de « Bailliages ». Les Valaisans s'emparent du Chablais oriental et les Français du reste du duché. L'apanage de Genevois est cependant relativement peu touché par ces invasions : en raison de la proche parenté de la veuve de Philippe avec le roi de France, les Bernois s'arrêtent à ses frontières septentrionales et les Français le maintiennent dans son intégrité. Du fait de la puissance du prince apanagé et de la faveur dont il jouit auprès du roi de France, l'apanage offre l'image d'une entité politique et féodale stable durant cette période.

Le duc de Savoie ne récupère ses Etats qu'en 1559 et le nord du duché de Savoie qu'en 1567, lorsque Bernois et Valaisans se retirent du Chablais et des Bailliages. Entre-temps, il faut retenir la date de 1564, importante pour le Genevois. Le fils de Philippe, Jacques de Savoie, réclame en effet à partir de 1559 des suppléments d'héritage et porte des revendications sur la couronne ducale de Savoie dont il est à l'époque l'héritier présomptif. Les pourparlers qu'il engage avec son cousin, le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, aboutissent à la conclusion d'un accord en 1564 : si la supériorité du duc de Savoie et le principe d'indivisibilité de la couronne sont confirmés, Jacques de Savoie reçoit des avantages judiciaires et pécuniaires non négligeables et surtout reçoit le titre de duc de Genevois. A défaut de partager le

pouvoir politique souverain avec son cousin, il obtient du moins une dignité égale. Cet acte qui fait du Genevois un duché change son statut juridique mais n'a cependant pas d'incidence sur son étendue territoriale.

Le Genevois, duché (1564-1659) :

Jacques de Savoie et ses descendants portent à compter de 1564 le titre de duc de Genevois, en plus de celui de duc de Nemours, fief possédé depuis 1528 et reçu du roi de France. On a là une caractéristique essentielle de ces princes : ils sont à la fois vassaux du roi de France et princes apanagés (donc apparentés au souverain) en Savoie. Ce statut ambigu, si l'on peut dire, est bien rendu par la devise des ducs de Genevois et de Nemours : "Suivant Sa Voie"¹. Car ces princes sont de grands féodaux plus français que savoyards : ils passent le plus clair de leur temps à la cour des rois de France et sont rarement présents sur leurs terres de Savoie.

Il leur faut donc des représentants pour gouverner l'apanage en leur absence. C'est là le rôle essentiel des institutions qu'ils établissent à Annecy. Il y a tout d'abord au sommet de la hiérarchie, un tribunal suprême, le Conseil de Genevois. Composé d'un président, de deux collatéraux, d'un chevalier, assistés d'un secrétaire et greffier criminel et d'une foule de greffiers, huissiers et audenciers, il a la charge de toutes les affaires de justice d'importance, de l'administration, de la police et dispose d'un pouvoir réglementaire. Seuls le Sénat de Savoie et, au-delà, le duc de Savoie, se trouvent au-dessus de lui. La Chambre des comptes de Genevois, composée d'un président, de maîtres-auditeurs, d'un clavaire et de receveurs, n'est pas un organe de gestion financière, c'est un organe de contrôle. Elle a la charge de la défense des droits du prince apanagé et

¹ NDR : on notera l'ambiguïté de la devise qui peut prêter à interprétation quand elle est prononcée à voie haute.

contrôle les comptabilités des différents trésoriers du Genevois et du Faucigny. Un Parquet, où l'on trouve un procureur fiscal et un avocat fiscal assistés de substituts, constitue le ministère public, chargé de la défense, dans les différents procès, des intérêts du duc de Genevois et du bien public. Au sommet de la hiérarchie financière se trouve le trésorier général, qui délègue dans chaque pays, Genevois et Faucigny, un commis. Ils sont tous chargés de percevoir les revenus du duc de Genevois, en vertu des contrats qui fondent l'apanage. Enfin, entre les châtelains, qui connaissent des causes de peu d'importance, et le Conseil de Genevois, les juges-mages tiennent une place importante à la tête de chaque province. Flankés chacun d'un lieutenant, d'un Parquet et d'un greffier, ces magistrats siègent à Annecy, pour le juge-mage de Genevois, et à Bonneville, pour le juge-mage de Faucigny. Dans les Bailliages, on retrouve cette dernière institution : à partir de 1564, un juge-mage de Ternier et Gaillard siège à Gex.

La guerre franco-savoyarde de 1600-1601 et le traité de Lyon de 1601 viennent changer quelque peu cet état de fait. Par cet accord le roi de France se rend maître du pays de Gex, du Bugey, de la Bresse et du Valromey, tout en cédant le marquisat de Saluces au duc de Savoie. Le juge-mage de Ternier et Gaillard est contraint de s'installer à Saint-Julien. Il faut bien voir les conséquences territoriales du traité : l'apanage se trouve à présent non plus au centre des Etats de Savoie mais en contact direct avec le royaume de France. Il présente toujours le plus grand intérêt stratégique dans la mesure où les Espagnols se rendant du Milanais vers les Flandres, qui sont leurs possessions, doivent passer sur le territoire de l'apanage, en empruntant le "boulevard des Espagnols". Ce chemin est donc menacé, à partir de 1601, par le roi de France, qui voudrait, précisément, couper ce « boulevard ». Aussi, le duc de Genevois cherchera à plusieurs reprises, dans le cours du XVII^e

siècle, à échanger son apanage avec le roi de France contre une principauté en France. Ces projets diplomatiques audacieux et secrets n'aboutirent pas mais auraient pu permettre aux Français de se rendre maîtres de la partie centrale des Etats de Savoie et en même temps d'affaiblir les Espagnols.

En 1659 la mort du dernier apanagiste, le duc Henri II, vient simplifier cette situation, parfois délicate pour le duc de Savoie. L'apanage fait retour à la couronne ducale de Savoie, ses institutions, à l'exception des juges-mages, disparaissent, et le duc de Savoie peut enfin contrôler de façon directe Genevois et Faucigny. Ces pays ne sont pas, dès lors, différents des autres provinces du duché de Savoie.

Le Genevois, province (1659-1792) :

Réintégrés au domaine ducal à compter de 1659, Genevois et Faucigny connaissent cependant à nouveau un statut particulier à compter de 1675 et jusqu'en 1713 : le Conseil de Genevois est rétabli durant cette période, avec des prérogatives proches de celles du Conseil de Genevois d'avant 1659 et remplace les juges-mages de Genevois et Faucigny. La situation est cependant différente : il n'y a plus d'apanage et ce Conseil est étroitement soumis à l'autorité du Sénat de Savoie.

Les changements qui interviennent au début du XVIII^e siècle dans les Etats de Savoie vont faire disparaître ce statut particulier. Après la guerre de Succession d'Espagne (1703-1713), le duc de Savoie, Victor-Amédée II, entreprend de réformer les institutions de son Etat. Dans le souci d'uniformiser l'administration et la justice de son pays, le duc supprime donc le Conseil de Genevois et la judicature-mage de Ternier et Gaillard en 1713. Mais, dès 1714, il rétablit les juges-mages de Genevois, de Faucigny et de Ternier et Gaillard. Cela tient au fait qu'il fallait rapprocher la justice des justiciables de chaque province et, en ce qui concerne les Bailliages, d'assurer la présence d'un juge

savoyard non loin de Genève, en vue de contrôler cette ville. L'organisation judiciaire est donc identique dans chaque province de Savoie ; il en est de même pour l'organisation administrative puisque, à la tête de chaque province, est installé un intendant, agent tout-puissant du pouvoir, chargé des principales questions administratives, fiscales et économiques. Les Bailliages, au début du XVIII^e siècle sont donc administrés, suivant les paroisses, par l'intendant de Genevois, de Faucigny ou de Chablais.

La proximité de Genève et la création de la ville de Carouge à ses portes, en 1780, modifient ce découpage administratif : un intendant est établi à Carouge où le rejoint le juge-mage des Bailliages. Cette nouvelle entité administrative, qui désormais se confond avec le ressort judiciaire, ne durera guère car la Révolution entrant en Savoie en 1792 balaie ces institutions et en crée de nouvelles. Les cadres de l'Ancien Régime survivent cependant puisqu'un district (équivalent de notre actuel arrondissement) est créé à Carouge et un autre à Annecy. La Révolution, l'Empire et les régimes qui vont leur succéder modifieront à l'envi ces découpages administratifs. Néanmoins les anciens cadres restent vivaces : la commune de Clermont, entre Frangy et Rumilly, n'est-elle pas officiellement appelée Clermont-en-Genevois et, jusqu'à une époque récente, ne disait-on pas que l'on descendait « aux mandements » quand on se rendait aux environs de Saint-Julien-en-Genevois ?

L'apanage de Genevois, tel qu'il a été créé en 1514, constitue le prolongement, à l'époque moderne, du comté médiéval de Genève et a contribué largement à façonner la géographie administrative du duché de Savoie, même si sa structure présente bien des archaïsmes (féodalité, privilèges). Il a été une entité suffisamment puissante pour avoir ses institutions propres et garantir une certaine stabilité politique, sur un siècle et demi, aux territoires qu'il

contrôlait. De plus, il a su parfaitement, au XVIII^e siècle, s'intégrer – il n'en avait à vrai dire pas le choix – dans l'organisation administrative et judiciaire du duché de Savoie. Enfin, fait non négligeable, il est à l'origine de la création des mandements de Ternier et Gaillard, dont la Salévienne est, en quelque sorte, la lointaine descendante.

© L. Perrillat, septembre 2001

PROMENADE ESTIVALE DE LA SALÉVIENNE

L'EXCURSION AU PAYS DE GEX DU 25 AOUT 2001

Chaque été, la Salévienne organise une promenade où chacun peut bavarder avec ses amis et faire du tourisme sans se tracasser pour la conduite et la recherche d'un restaurant. Cette année le Pays de Gex est au programme.

De bon matin le car s'arrête à Ferney. Nos guides, dirigeants de la Société d'histoire et d'archéologie du Pays de Gex, MM. Choudin et Guichard nous attendent au pied du car et nous entraînent dans une visite de la ville ancienne de Ferney. M. Choudin explique qu'avant Voltaire il n'y avait ici qu'un hameau près de marais. Il y avait cependant des domaines à Ferney et nous avons pu découvrir une belle maison de campagne construite vers 1750 qui avoisine un corps de ferme plus ancien avec une splendide fontaine. Le philosophe qui ne s'intéressait pas qu'à ses livres fit construire des maisons et des fontaines publiques, paver les rues et attira les artisans. Les maçons-tailleurs de pierre de Samoëns, venant travailler au Pays de Gex depuis le XVII^e siècle, c'est à eux qu'il fit appel pour reconstruire le château, l'église puis le village. De part et d'autre de la place centrale, au carrefour des routes Genève-Gex et Mategnin-Versoix, à proximité d'une des fontaines "à quatre becs" que fit construire Voltaire et qui est surmontée de son buste, M. Choudin attira notre attention sur les maisons en bande

continue : un rez-de-chaussée et un étage séparés par une moulure de pierre et couvertes d'une toiture à deux pans et demi-croupes. La construction de cette ville nouvelle fut sans conteste une réussite, tant sur le plan démographique que sur le plan économique par l'installation durable d'une colonie d'artisans et de commerçants

Puis, nous visitons en petits groupes successifs le château où Voltaire habita de 1759 à 1778. Les pièces viennent d'être rafraîchies. Les musées de Saint-Pétersbourg ont prêté quelques objets dont une très intéressante maquette démontable du château de Voltaire réalisée au XVIII^e, de 100 x 65 cm et de 48 cm de haut, en bois, papier, verre, métal et plâtre. Cette maquette fut envoyée à Catherine II de Russie qui désirait rebâtir un autre Ferney à Tsarkoïé-Selo. Dans une antichambre des gravures évoquent l'affaire Calas. En 1762 un protestant avait été injustement condamné à mort pour le meurtre de son fils converti au catholicisme. L'enquête minutieuse de Voltaire démontra que le pauvre homme était innocent...



Aujourd'hui ce combat pour la tolérance est prolongé par une association nommée « l'Auberge de l'Europe » qui organise en collaboration avec nos amis suisses des manifestations artistiques, des conférences et l'accueil d'artistes en exil.

En attendant le dernier groupe, nous admirons le jardin en terrasse et les massifs de fleurs (pas tous bien entretenus, à vrai dire). Pour ma part, je somnole paisiblement au soleil lorsque soudain notre vice-présidente me désigne comme secrétaire-greffier de la journée. Allez, finies les vacances ! Au turbin !

Olivier Guichard nous fait ensuite découvrir Gex. Voici l'Hôtel de Ville aux armes des Joinville. Plus loin, la place des Trois Ormeaux entourée de maisons du XVIII^e siècle. Par la rue du Commerce (l'ancienne rue principale) nous arrivons à l'emplacement des anciennes halles et de la maison du syndic. Cette place était jadis bordée d'un hôpital, d'une fontaine et des demeures de quelques notaires. D'étroites maisons rappellent le souvenir d'un ancien impôt, le *toisé*, proportionnel aux façades. Nous redescendons par le passage de la Voûte en contrebas des ruines du château.

Midi, nos estomacs se creusent. Vite-vite, miam-miam ! Nous montons par la route de la Faucille. Il paraît que *Faucille* est un nom romain désignant un passage. On nous fait remarquer aussi que la route romaine montait tout droit !

Après le repas, le bus redescend par Mijoux. Voici la vallée de la Valserine, une pure merveille avec ses vastes sommets, d'immenses forêts et quelques bourgs dans un fond de vallée sauvage. Dans le car Olivier Guichard évoque l'histoire de cette contrée. Je m'efforce de tout noter malgré les tournants qui me font valser de droite et de gauche. Contrairement au Pays de Gex devenu français en 1601, cette vallée bien placée resta savoyarde jusqu'au XVIII^e siècle. On la nommait *Chemin des Espagnols* car elle reliait le royaume d'Espagne à ses possessions des Pays-Bas tout en contournant le territoire français. C'est par là que passa le duc d'Albe en 1567 pour mener une armée de Madrid à Bruxelles. Rien que du Mont Cenis à Lons-le-Saunier, il mit dix-sept jours !

A Chézery il ne reste presque rien de ce qui fut une importante abbaye. Dans l'église, quelques fresques du XVII^e siècle.

En fin d'après-midi le car s'arrête à Fort L'Ecluse. Cette forteresse relativement laide, aux bords de la ruine, a été sauvée par d'importants et coûteux travaux. De belles expositions justifient la visite. L'une évoque en photos la vie des frontaliers, une autre conte l'histoire d'un officier qui demeura dans le fort un peu avant 1914. Une série de panneaux décrit le rattachement du pays de Gex à la France. Dans une salle une vidéo évoque l'histoire du fort. Un film bien fait, à la fois érudit et plaisant, avec quelques notes d'humour. Après avoir admiré une dernière fois l'impressionnant panorama sur le fleuve et le Vuache, nous regagnons le car.

Ah ! ah ! ah mais vraiment !
Ce furent là de bons moments !

Philippe Duret

LE PATRIARCHE DE FERNEY

Dans le cadre de notre visite à Ferney-Voltaire, il nous a semblé intéressant de reproduire l'article de Marie-Lise Le Gall paru dans le Bénon n° 23.

Voltaire acheta la terre de Ferney en 1758 à Jacob de Budé. Jusqu'à sa mort, il se démena pour aider ses voisins du Pays de Gex avec une grande générosité.

Dès 1770, malgré les obstacles dressés par les fermiers généraux, il avait réussi à fonder des manufactures d'horlogerie (quatre à Versoix et trois à Ferney) et se préoccupa de leur trouver des débouchés.

A l'un de ses protecteurs il écrit :

"Toutes peuvent prospérer si on leur accorde la protection nécessaire... Mon principal objet a été de leur procurer le débit de leurs ouvrages à l'étranger. Ils ont, en dernier lieu, envoyé pour 600.000 livres de montres à Petersbourg et pour 30.000 à Constantinople.

"Jugez, Monsieur, où ce commerce peut aller s'il est encouragé..."

En 1775, il obtient du Conseil un arrêt qui assimila le Pays de Gex à un territoire étranger. Ainsi la contrée n'était plus soumise aux impôts perçus par les fermiers généraux ni à la taxe sur le sel qui provenait de Franche-Comté. Les productions du Pays de Gex pouvaient s'écouler librement vers la Suisse : affranchi des impositions directes, il pouvait vendre ses montres moins chères que celles de Genève.

Tout en développant l'industrie, Voltaire vint au secours des habitants pendant l'épidémie de 1765.

Il investit d'importantes sommes pour palier aux pénuries de récoltes :

"C'est peu d'établir des fabriques de montres à Ferney, il fallait des fabriques de pain. J'ai fait venir blé et farine de Genève, Lyon et Marseille : tous les environs sont tombés sur moi et j'ai quatre-vingts personnes à nourrir".

Il signale qu'en ces temps de famine "le blé est économisé car la moisson ne sera ni abondante ni prompt". Il acheta même la trentaine de sacs de blé entreposés depuis longtemps à Meyrin, saisis par ce bureau de douane.

Ainsi ce brillant écrivain, frondeur et hardi, épris de tolérance et de liberté, laissa en Pays de Gex le témoignage de sa bienveillante humanité.

D'après A.D.H.S.

MAISON DU SALÈVE

Le concours d'architecte est ouvert. Le projet avance. Bientôt La Salévienne devra entrer plus concrètement dans le projet pour aider à approfondir les différents thèmes. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

LOUIS ARMAND : LE SAVOYARD DU SIÈCLE

C'est le 5 Juillet que le livre écrit par Josette Buzaré a été lancé à Cruseilles en présence de Maurice Armand, fils de Louis et nouvel adhérent de La Salévienne, des autorités cantonales et municipales, de Louis Terraux président de l'Académie de Savoie, des Amis du Patrimoine savoyard de Mme Barral, de M. Gide, spécialiste des chemins de fer et de nombreux Saléviens et Cruseillois. Soirée conviviale et sympathique.

Depuis cette date l'activité a été intense pour promouvoir l'ouvrage. Josette Buzaré a mis son talent et toute sa dévotion pour nous aider à promouvoir l'ouvrage : 8-Mont-Blanc, Radio-Bleue Pays de Savoie, Salon de Passy, Vendredis de Malaz... Nos responsables de la diffusion ont eu également fort à faire pour expédier souscriptions et commandes aux quatre coins de la France.

Mais les diffuseurs sont inaccessibles pour les éditeurs locaux comme notre société d'histoire, et les libraires sont très timides, ils ne prennent que quelques ouvrages à la fois ; il faut donc sans cesse réalimenter les points de vente, ce qui est bien pour les ventes mais dispendieux en gestion.

Alors que les Savoyards sont fiers d'avoir un homme de cette envergure parmi ses enfants, que sa biographie passionne, nous avons le devoir de faire connaître très largement son œuvre. Ceux qui peuvent nous aider à améliorer la diffusion en dehors de la Haute-Savoie sont les bienvenus.

Quelques témoignages sont éloquentes, par exemple celui de sa secrétaire, Mme Charbonnel : *« C'est avec un immense plaisir que j'ai reçu l'excellent ouvrage édité par La Salévienne... La biographe, Mme Buzaré, mérite les plus vifs compliments : elle a fort bien su mettre en évidence les multiples facettes du personnage, la richesse de sa pensée et, au final,*

l'unité de son action au service de l'Europe et au service des hommes... »

EXPOSITIONS LOUIS ARMAND

Le lundi 15 octobre 2001 à Annecy

TRENTENAIRE

1971 - 2001

"Louis ARMAND

1905 - 1971

Sa vie - son œuvre"

Au lycée Germain Sommeiller, à 15 heures, inauguration de l'exposition, présentée par les Amis du Patrimoine Savoyard.

Au lycée Berthollet, à 16 h 30, conférence de M. Michel Drancourt, co-auteur avec Louis Armand d'ouvrages de Prospective.

CINQUANTENAIRE

1951 - 2001

**"De la CC 6051 de 1951
au TGV de 2001"**

A 18 heures, lycée Berthollet, inauguration de l'exposition à l'occasion du Cinquantenaire de l'électrification du réseau français en courant industriel, présentée par l'Association Berthollet sous la direction de Jean-Pierre Gide.

A 19 h 30, en Gare d'Annecy : "La CC 6051 - Etoile de Savoie".

Ces expositions sont ouvertes au public du mardi 16 octobre au samedi 20 octobre 2001 de 15 heures à 19 heures.

BIBLIOTHÈQUE SALÉVIENNE

Notre bibliothèque s'est enrichie des nouveaux livres suivants :

"Au gré du temps" de Joseph et Christiane Burdeyron aux éditions Lapeyronie. Poèmes et photos de l'auteur de *"J'ai vécu au pied du fort l'Ecluse occupé"*, Echos Saléviens n° 9, avec une très agréable dédicace à La Salévienne. Don des auteurs.

Art et Mémoire. Aix les Bains : Juin 2001, de la société d'Art et d'Histoire d'Aix les Bains. Avec des articles consacrés à l'école de Lafin pour son centenaire, au château de Bonport, à une vie de chien en Maurienne et à l'institut Zander.

Le Bugey. 88^e numéro. Année 2001. Documents de la société scientifique, historique et littéraire du Bugey. De nombreux articles, voir en particulier celui de Jean Pierre Fillon écrit en hommage à Paul Dufournet, regretté adhérent de La Salévienne, et qui concerne de nouvelles recherches consacrées à Bassy-Vétrins.

"Une fille de l'abbaye de Fontenay aux portes de Genève, L'ABBAYE DE CHEZERY des origines à la Grande Peste (1140-1348)" Olivier Guichard, Société d'Histoire et d'archéologie du Pays de Gex.

Un grand médiéviste entre en scène et nous offre un travail savant qui dépasse largement le cadre strict de cette abbaye pour éclairer notre compréhension du Genevois médiéval. De plus, la mise en page est réussie. De nombreux villages de notre secteur sont concernés : Andilly, Beaumont, Challonges, Chaumont, Chêne en Semine, Chevrier, Clarafond, Dingy, Eloise, Mornex, Pomier, Savigny, Valleiry, Vulbens...

Bravo à Olivier Guichard et à la société d'histoire et d'Archéologie pour cet ouvrage remarquable.

"Bernard LACROIX". Catalogue du Conservatoire d'art et d'histoire consacré au talent artistique (sculptures réalisées à partir d'outils paysans et peintures) du génial créateur du Musée des traditions populaires de Fessy, pour l'exposition de l'été 2001.

"Constant REY-MILLET 1905-1959" Catalogue du conservatoire d'Art et d'Histoire de l'exposition 2000 consacré au peintre savoyard.

"Les stalles de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jean-de-Maurienne" par Nathalie Pineau-Farge. Tomes XXXIV-XXXV de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne. Très belle étude, fortement documentée, sur ce qui constitue certainement les plus belles stalles de Savoie (Fin du XV^e siècle).

Revue Historique Vaudoise de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie. An 2000. Avec trois articles : l'ancienne chartreuse de La Lance ; un instituteur, objecteur de conscience en 1915 ; la mort et la mémoire.

"Les sires de Gex face à la Maison de Savoie : Enquête contre Girard et Nicod de Crassier, seigneurs félons. 1300", par Mathieu de La Corbière publié par les Amis des Archives de l'Ain. Bourg-en-Bresse, 2001. Une excellente étude de notre adhérent Mathieu de La Corbière qui nous montre, à partir d'un fait presque banal pour l'époque - la contestation d'un terrain entre les seigneurs de Crassier et les cisterciens de Beaumont - la lutte d'influence entre les seigneurs de Gex, branche des comtes de Genève et le comte de Savoie en cette fin du XIII^e siècle. De plus ce document apporte des informations nouvelles qui viennent conforter les hypothèses de Gérard Détraz sur le partage du comté de Genève. Pour ceux qui souhaitent s'exercer et améliorer leur connaissance du vieux français, l'auteur a eu la bonne idée de nous offrir une double transcription vieux français et français moderne. Don de Mathieu de La Corbière. En vente 50 F + 15 f de port auprès des Amis des Archives, Archives départementales de l'Ain, 1 bd Paul Valéry, 01100 Bourg-en-Bresse. Tél : 04 74 32 12 80

"Sentiers de découverte du Vuache" par le Syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache, 2001. Très agréable brochure de 22 pages qui permettra au lecteur de se promener à la découverte du patrimoine local dans le Vuache et les communes voisines. Quelques imprécisions

historiques. En vente à la mairie de Dingy-en-Vuache. Cécile Jacquet, auteur des textes, photographies et illustrations, sous la direction de Claire Thénard, a réalisé cette étude dans le cadre d'un stage pour l'Institut universitaire professionnalisé de Grenoble (Spécialités Loisirs, Environnement, Sport et Tourisme) en répertoriant les richesses du patrimoine de Vulbens (bâti, non bâti, paysage, etc.), en les insérant dans une base de données sur l'ensemble du patrimoine rural du Vuache ce qui a permis de mettre en place trois sentiers à thèmes autour du Vuache et de composer un guide destiné à les promouvoir.

"L'histoire de Landecy" par Jean-Paul Emery et Charles Steiger : offert par les auteurs. Agréable brochure sur ce village en frontière avec Collonges. En vente 20 FCH auprès de Charles Steiger :
(Tél : 022/771.01.02 ou mail : steiger.arch@span.ch)

Dominique ERNST
Sous la Mairie
74160 VERS

Charles GENECAUD
12 rue Goetz Monin
CH1205 GENEVE

Philippe NEYROUD
41 rue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

Jannick SCHWYTER
Thérens
74160 ST JULIEN

Suzanne TAPONIER
"Le Flaubert"
10 rue Laurent Vibert
13090 AIX en PROVENCE

Philippe TROGAN
6 bis rue du Bois
92600 ASNIERES

CARNET

NOUVEAUX MEMBRES

Bienvenue à nos nouveaux membres

Arlette BEAUD
20 rue Adrien Jeandin
CH1226 THONEX

Vincent BENEY
6 rue de la Pointe percée
74000 ANNECY

Guido DELAMEILLIEURE
336 Chemin de Bottecreux
74160 COLLONGES

Janine DU PRE DE SAINT MAUR
11 rue Chartran
92200 NEUILLY sur SEINE

NOS PEINES

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Denise Neme, sœur de Gérard Lepère, membre du Bureau. Nous adressons à Gérard et à toute sa famille nos très sincères condoléances

A LIRE, VOIR, ENTENDRE

PUBLICATIONS SAVOYARDES

La carte de Savoie au XIX^e siècle. CD ROM de cartes du XIX^e siècle réalisé sous l'égide de l'Entente régionale par les archives départementales de Savoie et de Haute-Savoie. Ce CDROM fait suite au premier consacré aux cartes du XV^e au XVIII^e siècle. De nombreuses cartes concernant la frontière de Vulbens jusqu'à Veigy-Foncenex (180 F + 10 F de port).

Lou diton (les dictons), Semin d'sajésse e brin d'mlaice (graine de sagesse et brins de malice). Savoyard-français... Proverbes, dictons et réflexions recueillis par Ida Mermillod dans le langage savoyard des Villards sur Thônes. Collection Amis du Val de Thônes n° 25. Dictons classés par thème avec leur traduction française. Très agréable. Environ 200 pages.

NOTES DE LECTURE

Comme dans le dernier Bénon, **Philippe Duret** nous fait partager ses fiches de lecture.

Traces... pour demain, ouvrage collectif, Société des auteurs savoyards, La Roche sur Foron, 2000

Ce livre rassemble des poèmes et de courts récits romanesques ou historiques. Le présenter comme un recueil d'immortels chefs-d'œuvre serait mentir. Néanmoins il offre une image très attachante de la vie en Savoie : nostalgie et modernisme, optimisme ou pessimisme, paysages, amours, amitiés, tendresse, questions sociales, relations avec l'extérieur... Toutes les facettes de la vie sont présentes. C'est la Savoie réelle, ouverte aux autres, qui s'exprime ici.

Le Chambon-sur-Lignon, les résistances locales, l'aide interalliée, l'action de Virginia Hall (O.S.S.), Pierre FAYOL, avec une préface d'Henri Noguères, L'Harmattan 1990.

En entrant dans une librairie du plateau Velay-Lignon (vieille terre protestante), je suis tombé sur ce livre qui concerne aussi la Haute-Savoie en 1940-1944. L'auteur évoque les filières pour amener les réfugiés à notre frontière suisse. Il décrit certains passeurs aux environs d'Annemasse comme Mme Philip « travestie en chauffeur sur le tender d'une locomotive, noircie de charbon avec évidemment la complicité des cheminots ». Une filière partait de Saint-Etienne, passait par Lyon et arrivait à

Annecy où les fugitifs étaient reçus par le pasteur Chapal. L'abbé Folliet, de la JOC, s'occupait de la suite. Le curé de Collonges-sous-Salève, Marius Jolivet, logeait les fugitifs dans son grenier et minutait le passage des patrouilles allemandes. La CIMADE, organisation humanitaire protestante, avait aussi un point d'appui à Douvaine chez le curé Jean Rosay. Il y avait également des filières juives. D'émouvants exemples de fraternité humaine.

SOUSCRIPTION

Terres et Châteaux des Evêques de Genève : les mandements de Jussy, Peney et Thiez des origines au début du XVII^e siècle par Mathieu de La Corbière, Martine Piguet, Catherine Santchi. Académie Salésienne. 80 F. L'ouvrage explique comment le domaine temporel des évêques de Genève s'est constitué, développé, organisé. Comment les sujets de l'évêque vivait au Moyen Age... On notera également des indications précieuses sur Neydens.

AVIS DE RECHERCHE

Qui peut retrouver la suite de ce poème trouvé dans le carnet de ma grand-mère, Lydie Labbé, née un 21 janvier 1893 (lycée de jeunes filles d'Annecy, 1908-1912) ?

"Lettre d'une mère française à une mère allemande :

*Madame, votre fils est blessé gravement.
Je reste auprès du lit où la fièvre le couche.
Je ne le quitte pas. Au moindre mouvement
J'accours, et je comprends, sans qu'il ouvre la bouche
Ce qu'il attend de moi pour soulager son mal...
Le canon fait trembler les murs de l'hôpital,
Car la bataille est là, toute proche, terrible
..."*

Transmettre à Claude Mégevand à l'attention de Jocelyne Métral.

AGENDA

Le Salon du livre savoyard se tiendra cette année à Ripaille le 25 novembre.

EXPOSITIONS

Expositions Louis Armand - (Rappel)
voir les adresses et horaires page 8.

Yves Mairot : Le temps déployé.
Exposition rétrospective de l'œuvre de Yves Mairot au Conservatoire d'Art et d'Histoire, 18 avenue de Trésum à Annecy du 29 septembre au 25 décembre 2001. Peintre non figuratif, Yves Mairot s'est fait connaître par sa peinture à la cire, alors fort peu employée. Huile, encre de Chine, nombreux sont les manières de s'exprimer de ce peintre qui se veut en dehors des modes.

A l'occasion de cette exposition, Marie-Claire Bussat-Enevoldsen, membre de La Salévienne, fait paraître un recueil d'entretiens avec le peintre.

Bernard Lacroix : peintures, sculptures,...
Château de Ripaille à Thonon jusqu'au 18 novembre 2001. Après son exposition cet été au Conservatoire d'Art et d'Histoire, Bernard Lacroix regagne son Chablais pour nous présenter, dans le magnifique cadre du château de Ripaille, ses tableaux abstraits et ses sculptures animalières. Son musée de Fessy nous est bien connu, La Salévienne en ayant organisé la visite il y a quelques années.

Un siècle de défis : l'art du XX^e siècle dans les collections du Musée des Beaux-Arts d'Aarau. Musée Rath, Genève, jusqu'au 13 janvier 2002.

Le dessin en France au XVII^e siècle dans les collections de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Musée d'art et d'histoire, Genève, jusqu'au 18 novembre 2001. Avant de partir pour New York, cette exceptionnelle et rare exposition présente entre autres des chefs-

d'œuvre de Poussin, de Claude Lorrain, de Charles Lebrun, etc.

Quartiers de mémoire : de Saint-Jean à Sécheron. Rendez-vous annuel avec des photographies anciennes montrant un secteur de Genève et des aspects de sa vie jadis ou naguère. Maison Tavel jusqu'au 24 février 2002.

Reflets du divin : antiquités pharaoniques et classiques d'une collection privée. Musée d'art et d'histoire, Genève, jusqu'au 3 février 2002.

Concours international de céramique "Le Chandelier". Musée de Carouge jusqu'au 25 novembre.

ON NOUS COMMUNIQUE...

Dans le cadre du centième anniversaire de la mort de Giuseppe Verdi, l'association souvenir musical, à l'invite de Paloma, association culturelle collongeoise, organisatrice du Festival Verdi propose une série de cartes et d'enveloppes pour commémorer le mariage du maître célébré le 29 août 1859 en l'église Saint-Martin de Collonges sous Salève. Ce sont deux cartes représentant, l'une l'église de Collonges avec en arrière-fond le couple Verdi se détachant sur la chaîne du Jura et l'autre, très colorée, reproduisant l'affiche du festival Verdi réalisée par l'artiste peintre Eva Revane d'Annecy. Sur l'une des enveloppes se trouve l'acte de mariage de Giuseppe Verdi et de Giuseppina Strepponi, sur une autre est apposé, entre autres, un timbre rappelant le rattachement de la Savoie à la France et sur les trois, bien sûr, le cachet 1^{er} jour.

Ces souvenirs sont disponibles à la poste de Collonge sous Salève ou auprès de "Souvenir musical", 57 rue Pauline Borghèse, 92200 Neuilly-sur-Seine.

IL ÉTAIT UNE FOIS ...

EN 1822... AUX ALENTOURS DE SAINT-JULIEN

Les Archives de la Haute-Savoie renferment, sous la référence 4 FS 31, un cahier relié daté de 1822, intitulé "Présentation de la Province de Carouge". Ce manuscrit, vraisemblablement rédigé par l'intendant du moment, est bâti sur le modèle des "Statistiques" d'un Verneilh ou d'un Sismondi. Un des meilleurs moments de l'ouvrage reste la description des populations du pays. L'extrait qui suit, dont on relèvera le ton paternel, nous parle des habitants du mandement de Saint-Julien (p. 26 à 28) :

"Les habitants du mandement de Saint-Julien sont paisibles quoique un peu processifs et laborieux, appliqués à rendre productif un sol généralement ingrat, leurs idées ne s'étendent guère au delà des objets de leurs travaux qu'ils dirigent avec assez d'intelligence en raison de l'extrême variété du sol. Il ne se commet pas de délit si l'on en excepte la contrebande que l'appât du gain rend fréquente. Ils supportent avec résignation les maux qui leur arrivent ; ce n'est pas sans admiration et attendrissement que l'on se rappelle qu'en 1817, lorsqu'une famine cruelle désolait cette malheureuse contrée, on a vu des paysans dévorés par la faim, obligés pour tromper leurs besoins, de manger des herbes et des racines qu'ils cherchaient dans la campagne, voir passer sans murmurer des chariots chargés de bleds qui ne leur étaient point destinés, recueillir et rendre religieusement au conducteur le grain que la rupture des sacs avait répandu sur la route. Leur constitution physique est forte et robuste. Le froment mêlé avec la fève, le sarrasin, le seigle et l'orge composent le pain dont ils se nourrissent. Ce pain, avec la pomme de terre, est leur principal aliment. En hiver, ils y ajoutent parfois des viandes salées, rarement ils mangent de la viande fraîche. Le vin n'est pas la boisson ordinaire, même dans les pays de vignoble, c'est le cidre et l'eau. Leurs habitations sont en général saines et

bien bâties, leurs vêtements sont bons, chez beaucoup d'hommes, l'habit de drap de couleur a succédé à la veste de tiretaine, chez les femmes, et surtout les jours de fête, la coiffe de mousseline garnie de dentelles remplace la Béguine de toile et la paille du chapeau a acquis plus de finesse. L'usage de l'indienne s'est généralement répandu : on se tromperait néanmoins si l'on regardait cette espèce de luxe comme une marque d'aisance car les mauvaises récoltes, le bas prix des produits agricoles et la cherté des objets de consommation ont amené la misère (...)"

Dominique Bouverat

LE MATÉRIEL DE L'APOTHECAIRE DES DUCS DE SAVOIE EN 1458

Il existe aux Archives d'Etat de Turin un double inventaire, l'un en français, l'autre en latin, du matériel pharmaceutique conservé au milieu du XV^e siècle au château de Thonon, lequel appartenait aux ducs de Savoie.

En voici la version française :

"S'ensuit l'inventaire des choses de l'epicerie de mes tres redoutez seigneur et dame les ducs et duchesse de Savoye fait à Thonon le treis jour de juing mil III^e LVIII, ou quel jour mesdits seigneur et dame se partirent dudit lieu de Thonon pour aller par de là les monts.

Et premierement ung grant vaissel de layton à ouvrer torches et chandelles de cire et fondre cire.

Item deux casses² de layton à ouvrer de bougies de cire.

Item deux estamines³ à estaminer espices.

Item une grant casse à ouvrir⁴ de midon et colliandes confistes.

Item deux grans casses à clarifier et purifier le sucre.

Item une grant pos de noix à former hosties et les mains de Nostre Seigneur.

Item ung trepié de fer du poix de LXX livres à ouvrer cire, confistures et autres semblables choses necessaires.

Item ung autre trepié de fer semblable que dessus, du poix de XII livres.

² bassine

³ tissu peu serré pour passer une poudre, une liqueur

⁴ travailler,

Item une casse d'arain à cuire cristeaulx etc., du poix d'environ VIII livres.

Item ung crochet de fer pour ouvrer torches et chandelles pesant environ IIII livres.

Item XIII boîtes rondes à mettre dragées, qui sont vuydes.

Idem deux pistoles de fuste closes à sucre

Item trois pos de terre pour oille de siripis.

Item quatre pos de terre pour les conserves.

Item ung grand mortier de metal à broyer especes.

Item deux pistons pour broyer especes oudit mortier de metal.

Item une autre cassole de metal à faire dragée.

Item ung couppo de fuste à dissolvir l'ipocras⁵

Item une grant chaudière d'arain à cuire char⁶ et poisson".

Pr C. MASINO : Notizie sparse sugli speciali piemontesi di secoli XIII-XVI. in Minerva farmaceutica, août-sept. 1957

Relevé par Marielle Déprez

LES OISEAUX DE PASSAGE AU FORT L'ÉCLUSE

Michel Brand nous communique un très intéressant article publié par Migros-Genève dans "Construire", signé Denis Landenbergue, dont nous vous donnons ci-dessous d'importants extraits. Il s'agit des migrations d'oiseaux observées aux portes de Genève.

... Il a été observé, "dès 1947, l'importance du Fort-L'Ecluse (brèche par laquelle s'écoule le Rhône au sud-ouest de Genève, entre Jura et Vuache, à cheval entre les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain) comme haut lieu européen de migration notamment pour des oiseaux planeurs tels que cigognes et rapaces.

Outre le passage régulier de cigognes blanches (jusqu'à plus d'une centaine les meilleures années) et de cigognes noires (plusieurs dizaines chaque fin d'été), les rapaces représentent la famille dont le passage est le plus spectaculaire au Fort-L'Ecluse avec vingt à trente mille individus recensés selon les années.

⁵ (hippocras) vin sucré, mêlé d'eau-de-vie, où l'on infuse de la cannelle et des amandes douces avec un peu d'ambre et de musc.

⁶ chair

Une quinzaine d'espèces sont parmi les plus régulièrement observées, dont les milans noir et royal, la bondrée apivore, la buse variable, les busards des roseaux et Saint-Martin, le balbuzard pêcheur et les faucons crécerelle et hobereau.

Cette richesse et cette abondance s'expliquent par le fait que le défilé du Fort-L'Ecluse constitue la "sortie naturelle" du Plateau suisse vers le sud-ouest, exactement dans l'axe principal des migrations de fin d'été et d'automne...

De mi-juillet à mi-novembre,... (les) ornithologues scrutent presque quotidiennement les cieux du Fort-L'Ecluse, identifiant et dénombrant les migrateurs franchissant l'un des plus importants lieux de passage d'Europe avec le col d'Orgambidexka (Pyrénées), Malte, Falsterbo (Suède), et bien sûr les détroits de Gibraltar et du Bosphore (Turquie). Un aspect insoupçonné de l'importance de la région genevoise sur la scène internationale".

Merci de signaler toute observation de cigognes faite cette année, par téléphone ou fax au 022/366 77 88, par e-mail à info@huppe.com ou à Denis Landenbergue, La Criblette, CH1261 Burtigny.

La Ligue de protection des oiseaux française recueille également tous renseignements sur les oiseaux, leur présence et leurs passages. Téléphoner au 04.50.27.17.74. Par e-mail : haute-savoie@lpo-birdlife.asso.fr.

ACTE DE NAISSANCE SOUS LA RÉVOLUTION

Commune de Vers, canton de Viry
registre des naissance de la 3^e année de la
République (1795)

Egalité - Liberté - Fraternité

6^e acte de naissance
*Aujourd'hui vingt neuvieme jour de
mois de Ventose troisieme année de la
République Française, Une et
indivisible correspondant au
dixneuvieme jour du mois de Mars mil*

sept cent nonante cinq (vieux style) à quatre heures de l'après-midi par devant moi Jean François Moutarlier élu le vingt neuf de Nivose année dernière pour dresser les actes destinés à constater les naissances ; mariage et décès des citoyens à forme de la Délibération du conseil général de cette commune dudit jour, est comparu dans la maison commune le citoyen François Cartier laboureur demeurant à Bellosy hameau de cette commune, lequel m'a déclaré que la citoyenne Marie Thouvier son épouse en légitime mariage est accouchée le jour d'hier sur les neuf heures du matin dans la maison située audit Bellosy, d'un **enfant femelle dont la vie se trouve en péril imminent** ; Moi Jean François Moutarlier me suis sur le champ transporté dans ladite maison, et là ledit François Cartier père de l'enfant lequel était assisté du citoyen François Robert cultivateur, âgé de trentun ans né et demeurant à Brogny Commune de Pringy, District d'Annecy en le Département et du citoyen Albert Cartier âgé de cinquante cinq ans, né et demeurant rière le présent hameau aussi cultivateur, m'a présenté ledit enfant auquel il a donné le prénom de française ; D'après cette déclaration que les dits François Robert beau-frère dudit François Cartier et Albert Cartier cousin d'icelui et son voisin ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que le dit François Cartier père de l'enfant, ainsi que lesdits témoins figurant avec moi audit Bellosy.

Ainsi est, Moutarlier off. public

Cette brave Française née le 18 mars 1795 et "en péril imminent de vie" s'est mariée à Vers avec George Michel Démolis (né à Evires et mort à Vers le 17 mars 1884 à 87

ans), a eu onze enfants et est décédée à Vers le 23 mai 1869 à 74 ans !!

Relevé par Mireille Chauvet
dans les Archives communales de Vers

UN MARIAGE TROUBLÉ - 1617

Revellation faite es mains de moy chatelain de Sallenoves par la Marie veuve d'Amblard P. de Massi paroisse de Chavannaz contre Claude Dunand dit Trelhier.

"La nuit passé 19^e de janvier estant en sa maison avec plusieurs personnes devisant de marier sa fillie avec ung nommé Thomas du Sappey laquelle luy fust promise en présence des assistantz et après ce faict devisantz près du feu estant desja asses tard de nuit il fust jeté par la cheminée une grosse pierre pesant deux livres laquelle tomba sur la robbe de la Jehanna femme de Cezard P. dudict lieu laquelle pensa devenir morte sur la place et tous les assistantz aussi de la grand frayeur qu'ils heurent ce voyant pour ne scavoir douz la dite pierre procedoit ⁷ et après avoir esté remis sortirent dehors pour voir qui cestoit ou ilz trouvarent ledit Dunand dict Treyliu sur le toit de la maison... estant le tout a leur grand dommage si ladicte pierre fust tombée sur quelqu'un de la compagnie qu'est la cause qu'elle faict ladicte revellation"

Armand chatelain

"Du lendemain, Je, predict chatelain, me suis exprès transporté du lieu de Marlioz mon habitation distant demi lieu accompagné de Revillion, familier ⁸ venu exprès du pont jusqu'au lieu de Massi."

Le familier va faire les dépositions et le chatelain interrogera les témoins.

⁷ venait

⁸ agent voyer

Jacques Monet dit : "il avoit jecté une pierre par la cheminée qui devoit tuer quelqu'un de ceux qu'estoient près le feu".

Rolet Delavoy - 40 ans - laboureur

"il estoit en la maison de l'Amblarde P. ou ilz avoient supé et après suppe estantz près du feu ilz estoient d'accord de bailler la fillie audit Thomas".

"Dunant fus trouvé sur le toit... lequel pensa tomber se jectant bas et Claude fils de Claude de poytrier estoit aussi la près la mayson ne sachant a quelles fins il estoit allé la sinon que ce fust par mallice pour ce que ledict Treiller estimoit avoir ladicte fillie et en après il confessa avoir jeté ladicte pierre par la cheminée non content de ce après que les gentz furent retirés ledict Treylier retourna a la porte frappant usant de menasses de collere contre ledict Thomas et les aultres mais il fust dit qui le falloit laisser dire affin d eviter quelque malheur"

"Une des femmes elle demeura de la peur quasi morte et tous les autres aussi".

Elle a vu aussi Claude de poytri⁹ près de la maison.

Cezard P. : "il tomba une grosse pierre par la cheminée avec laquelle fust quasi tué sa femme car ladicte pierre tomba sur sa robe" et furent tous troublés et sadite femme esvanoye.

Vu les charges cy dessus le procureur d'office dict y avoir lieu... decrette ajournement personnel contre Claude Dunant... pour venir repondre... par sa bouche...

le 4 fevrier 1617

Montgella

Sont decernes lettres...

Chambery le lendemain 5^e de fevrier

Gabriel d'Amodry - Juge

Relevé par Marie-Lise Le Gall

⁹ J'ai vu ce nom "de Poytri" sur les registres d'état civil de Jonzier ; il me semble que c'est devenu... du Perrier.



"CET EMPLACEMENT EST POUR VOUS"

REJOIGNEZ-NOUS DANS LE BENON

ADRESSEZ VOS TROUVAILLES,

LE FRUIT DE VOS RECHERCHES...

à Marielle Déprez

64 route du Petit Châble

74160 Présilly

04 50 04 40 51

marielle.deprez74@libertysurf.fr

Rédaction

Mireille Chauvet, Marie-Lise Le Gall, Dominique Bouverat, Michel Brand, François Déprez, Philippe Duret, Claude Mégevand, Laurent Perrillat.

Responsable : Marielle Déprez

Pour tout renseignement ou adhésion, contacter LA SALEVIENNE, 87 chemin de la Praille, Norcier, 74160 Saint-Julien-en-Genevois, 04.50.35.68.36 - Internet : www.chez.com/savoyard/saleviennne/